Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 05/07/2024 - 3108 - 1956 B 00029 - 735 680 290 - SOULEIADO

TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 3108 DU - 5 JUIL. 2024

2024000942

SOCIETE REQUERANTE : **SOULEIADO (SAS)**
39, Rue Charles Demery
13150 Tarascon
RCS 735 680 290

ORDONNANCE

NOUS Bruno VALLET, VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON,

ASSISTE DE MAITRE Walter CENCIG, GREFFIER,

VU LA REQUETE QUI PRECEDE, LES MOTIFS Y ENONCES,

VU LES ARTICLES L.225-100 ET R.225-64 DU CODE DE COMMERCE,

PROROGEONS LE DELAI DE TENUE DE L'A.G.O. ANNUELLE DE LA SOCIETE REQUERANTE JUSQU'AU **31/10/2024**.

DISONS QU'IL NOUS EN SERA REFERE EN CAS DE DIFFICULTE.

ORDONNONS LA NOTIFICATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE A LA SOCIETE REQUERANTE PAR LETTRE SIMPLE.

LAISSONS LES DEPENS DE LA PRESENTE ET SES SUITES, DONT FRAIS DE GREFFE TAXES ET LIQUIDES A LA SOMME DE 31,03 EUROS, A LA CHARGE DE CETTE DERNIERE.

FAIT A TARASCON.

LE GREFFIER LE VICE-PRESIDENT

xpédition
m/05/07/2024

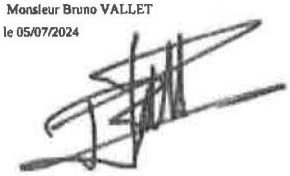
Le Greffier,

Signé électroniquement par
Maître Walter CENCIG



Le Président,

Signé électroniquement par
Monsieur Bruno VALLET
le 05/07/2024



xpédition
m/05/07/2024

Pour expédition certifiée conforme à l'original

942

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLLE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
- 4 JUIL. 2024
TARASCON

Pour : **La société SOULEIADO,**
Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros,
Domiciliée 39, Rue Charles Demery, 13150 Tarascon,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 735 680 290,
Représentée par sa Présidente, la société SRH SARL, société immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Tarascon sous le numéro 492 200 639, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Stéphane RICHARD,

Ayant pour avocat la SELARL VINCENT FLAUTO
Prise en la personne de Maître Vincent FLAUTO,
Domiciliée 78, Rue John Mac Adam, 30900 Nîmes,

A : **Monsieur ou Madame le Président du Tribunal de Commerce de Tarascon,**

Sur : **La prorogation du délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.**

Madame ou Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Tarascon,

Ayant été mandaté par la société SOULEIADO, représentée par sa présidente la société SRH SARL, elle-même représentée par Monsieur Stéphane RICHARD, aux fins de déposer par devant vous la présente Requête,

Nous avons l'honneur de vous exposer :

- Que la société SOULEIADO, a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2023 et qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de cet exercice au plus tard le 30 juin 2024 ;

- Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

 - Le calendrier d'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été retardé et le commissaire aux commissaires n'a pas accompli dans le délai légal sa mission de certification, laquelle constitue un préalable obligatoire à la tenue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation desdits comptes. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de la société SOULEIADO n'a pas pu se tenir dans le délai légal, soit le 30 juin 2024.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Madame, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2024 lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation à l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Nimes,
Le 18 juin 2024,

SELARL VINCENT FLAUTO
Maître Vincent FLAUTO



Les copies du présent sont certifiées conformes à l'original par le soussigné, déposées en deux (2) exemplaires.